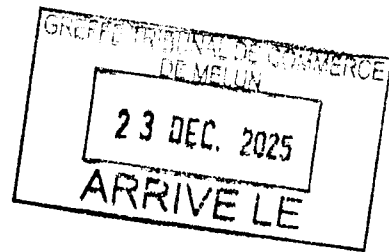


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 15/01/2026 - 609 - 2023 B 01762 - 892 574 385 - 2LK BTP

Société 2LK BTP

12 Rue du four

77000 MELUN



COMPTES ANNUELS

certifié fidèle en forme

TOURE Mariame

Expert-comptable & conseil

3 Rue de l'éperon

77000 MELUN

01.85.45.13.57

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Toure'.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	15 049	5 030	10 019	4 960	5 059	101.99
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations	30 000		30 000		30 000		
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 300		1 300	1 300			
Total II	46 349	5 030	41 319	6 260	35 059	560.03	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	169 206		169 206	158 379	10 827	6.84
	Autres créances	144 949		144 949	75 051	69 898	93.13
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	33 722		33 722	91 902	58 180	63.31	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	347 877		347 877	325 332	22 545	6.93	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	394 226	5 030	389 196	331 592	57 604	17.37	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

31 300

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100	100		
	Réserves				
	Réserve légale	10		10	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	76 743	6 013	82 756	1%
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	76 661	143 152	66 491	46.45%
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	153 514	137 239	16 275	11.86%
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 726	14 957	17 769	118.80%	
Dettes fiscales et sociales	202 956	179 396	23 560	13.13%	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	235 682	194 353	41 329	21.26%
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	389 196	331 592	57 604	17.37%

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

235 682 194 353

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	783 842		783 842	631 325	152 517	24.16
Chiffre d'affaires NET	783 842		783 842	631 325	152 517	24.16
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			672	9	663	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			784 514	631 333	153 180	24.26
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			162 363	147 683	14 680	9.94
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			179 507	118 203	61 304	51.86
Impôts, taxes et versements assimilés			5 606	2 482	3 124	125.90
Salaires et traitements			212 996	114 073	98 923	86.72
Charges sociales			114 774	56 867	57 906	101.83
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 741	1 548	2 193	141.67
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			994	227	767	338.06
Total des Charges d'exploitation (II)			679 981	441 083	238 898	54.16
I - Résultat d'exploitation (I-II)			104 533	190 251	85 718	45.06
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	104 533		190 251	85 718 45.06
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 687		3 233	2 453 75.88
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 741	2 741 100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 687		5 974	288 4.81
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 687		5 974	288 4.81
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	22 185		41 124	18 939 46.05
Total des produits (I+III+V+VII)	784 514		631 333	153 180 24.26
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	707 853		488 181	219 672 45.00
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	76 661		143 152	66 491 46.45

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	5 500		8 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	749		
TOTAL	6 249		8 800
TOTAL GENERAL	6 249		8 800

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			14 300	14 300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			749	749
TOTAL			15 049	15 049
TOTAL GENERAL			15 049	15 049

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		1 289	3 491		4 780
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			250		250
TOTAL		1 289	3 741		5 030
TOTAL GENERAL		1 289	3 741		5 030
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	3 491				
Matériel de bureau informatique mobilier	250				
TOTAL	3 741				
TOTAL GENERAL	3 741				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

2LK BTP

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 euros
Siège Social : 12 RUE DU FOUR, 77000 MELUN
892 574 385 R.C.S MELUN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 NOVEMBRE 2025

Le 26 novembre 2025 à 11 heures, au siège social,

Monsieur Kais Tami , demeurant 34 Rue Crevoulin 77000 Melun

Associé Unique de la société 2LK BTP, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 euros,

A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Kais Tami a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce
- Principe d'une augmentation de capital
- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital
- Modification de l'article 7 des statuts de la Société - Apports
- Modification de l'article 8 des statuts de la Société - Capital
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 76 661 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- Au compte report à nouveau : 76 661 euros portant ainsi ce compte à un total de 153 404,48 euros.

DECISION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS DE LA SOCIETE - CAPITAL

En conséquence des décisions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société ainsi qu'il suit:

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social statutaire est fixé à la somme de 100 000 euros.

Il est divisé en 1 000 000 d'actions de 0,1 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Monsieur Kais Tami
(L'Associé Unique)

Kais Tami
